



COMPTE RENDU
de la séance du Conseil municipal
du 22 janvier 2008

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme BERNARD, M. RESTEGUE, Mme PILON, Mme TESSIER, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. GRANGER, M. MONACO, Mme HUET, M. PELLETIER, M. LALLET.

Absents représentés : Mme MACÉ 2^{ème} adjointe (pouvoir à Mme BERNARD), M. DESHAIES (pouvoir à Mme HUET), Mme DORON (pouvoir à Mme TESSIER), M. BORDET (pouvoir à M. KIBLOFF), M. HOUDIERE (pouvoir à M. CAILLARD).

Absents non représentés : Mme PLU, Mme BAY, M. MARTIN, M. PHILIPPE, Mme GOSNET, Mme GROSCLAUDE, M. COEURET.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER.

Le compte rendu de la précédente séance a été adopté à l'unanimité.

I - Subventions aux associations – exercice 2008

M. KIBLOFF Marc, adjoint aux finances, donne lecture de la liste des subventions aux associations, proposée par la commission des finances.

| <i>Subventions 2008</i> | |
|---|------------|
| SECTION SPORTIVE SCOLAIRE DE BROU | 660,00 € |
| A. B. C. D. (Atelier de broderie, couture, dentelle) | 100,00 € |
| ASSOCIATION BROU CREATION | 100,00 € |
| ASSOCIATION COTÉ JEU-NOUS (C.J.N.) | 300,00 € |
| HARMONIE, ETINCELLE, SHOW MUSIC BAND (H.E.S.M.B.) | 5.000,00 € |
| AMICALE DES A.C.P.G. ET RESISTANTS DE 1939 - 1945 DE BROU | 200,00 € |
| A.F.R. (Association Familles Rurales) | 100,00 € |
| A.L.P.A.P. (Association Loisirs Personnes Agées et Personnel de l'Hôpital - Maison de Retraite) | 160,00 € |
| ASSOCIATION LOCALE DES HOSPITALIERS RETRAITES DE BROU | 1.500,00 € |
| ASSOCIATION A.D.M.R. ILLIERS / BROU | 260,00 € |
| V.M.E.H. (Visites des malades dans les établissements hospitaliers) | 230,00 € |
| DEPANN'EMPLOI (Association intermédiaire) | 300,00 € |
| SECOURS CATHOLIQUE | 200,00 € |

| | |
|---|-------------|
| ASSOCIATION DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS | 350,00 € |
| NOUVELLE AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE BROU | 3.000,00 € |
| Subvention exceptionnelle | 1.000,00 € |
| ASSOCIATION DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE BROU | 310,00 € |
| | 7.101,12 € |
| ASSOCIATION BROUTAINNE DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES (A.B.P.E.E.P.) | 270,00 € |
| A.P.E.L. Ecole Saint-Paul | 270,00 € |
| ASSOCIATION DES AMIS DES JUMELAGES DU CANTON DE BROU | 2.300,00 € |
| CLUB DE SCRABBLE DE BROU | 150,00 € |
| CLUB LA SOURIS DE BROU | 150,00 € |
| CLUB DU TEMPS LIBRE | 400,00 € |
| C.O.S. EMPLOYES COMMUNAUX | 1.600,00 € |
| ETOILE DE BROU | 27.000,00 € |
| ASSOCIATION BROUTAINNE DE SWIN (A.B.S.) | 720,00 € |
| MOTO-CLUB DE BROU (Championnat d'Europe de Quad cross en 2008) | 3.000,00 € |
| YACHTING CLUB DE BROU | 400,00 € |
| Subvention exceptionnelle | 1.000,00 € |
| HWARANG PAL GA'N TAEKWONDO | 200,00 € |
| LES AILES BROUAINNES (Club d'aéromodélisme) | 270,00 € |
| ESPACE NATURE DU PAYS DE BROU | 200,00 € |

| | |
|---|----------|
| A R C C (Cinémobile) | 50,00 € |
| CENTRE IMAGES (Cinémobile) (400 € = forfait + 8 centimes x 3.605 habitants) | 688,00 € |

| | |
|---|------------|
| LE SOUVENIR FRANCAIS | 50,00 € |
| ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE (Comité départemental) | 230,00 € |
| C I D F F 28 (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) | 800,00 € |
| ASSOCIATION D'EURE-ET-LOIR DES RESTAURANTS DU CŒUR | 1.800,00 € |
| CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL DE CHATEAUDUN | 220,00 € |
| COMITÉ LOCAL DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DE CHATEAUDUN | 220,00 € |
| CROIX ROUGE FRANCAISE (Délégation locale de Châteaudun) | 150,00 € |
| C.A.U.E. D'EURE-ET-LOIR | 150,00 € |
| RADIO INTENSITÉ | 120,00 € |
| GROUPEMENT DES CLUBS 3ème AGE CANTONS BROU - AUTHON | 300,00 € |
| S. P. A. (Société protectrice des animaux) | 50,00 € |
| COMICE AGRICOLE PERCHE ET DUNOIS D'EURE-ET-LOIR | 150,00 € |
| Association des A.A.P.P.M.A. du Pays Perche Subvention exceptionnelle (Aménagement étang Michel Hamet) | 3.000,00 € |

Total 66.779,12 €

A noter l'attribution de subventions exceptionnelles :

- 1.000 €uros à la nouvelle amicale des sapeurs pompiers de Brou pour l'acquisition d'une configuration informatique
- 1.000 €uros au yachting club de Brou pour l'acquisition de nouveaux bateaux
- 3.000 €uros à l'association des AAPPMA du Pays Perche pour aider au financement d'aménagements à l'étang « Michel Hamet ».

M. MASSON précise que l'AAPPMA a sollicité par ailleurs les aides du Pays Perche (40 %) et des fédérations départementale et nationale de pêche.

Concernant une demande de subvention des Ailes Broutaines pour la réfection de leur piste d'envol, il précise que la dépense sera directement prise sur le budget communal au titre des travaux 2008.

M. LALLET demande les raisons de l'augmentation des subventions accordées à Dépann'Emploi et au Secours Catholique.

M. MASSON souligne l'implication croissante de ces associations oeuvrant dans le domaine social et de l'emploi et de la modicité de leurs subventions par rapport à d'autres associations.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

II - Conventions avec des associations pour versement d'une subvention

M. le maire précise que conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, la commune doit conclure comme chaque année une convention avec chaque association qui bénéficie d'une subvention supérieure à : 23.000 €uros, afin de préciser les conditions d'utilisation des sommes allouées à celles-ci.

Cette mesure concerne la subvention versée à l'Etoile de Brou.

D'autre part, sans que la Loi ne l'impose, il apparaît nécessaire de conclure également une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention communale versée dans un but bien précis dont il convient de réglementer l'utilisation.

Cette mesure concerne les subventions versées à la « nouvelle amicale des sapeurs pompiers de Brou », à « l'association des anciens sapeurs pompiers de Brou » et à « l'harmonie, étincelle, show music band » (H.E.S.M.B.) (ex harmonie municipale).

Après avoir entendu le maire donner un bref résumé de chacune des conventions à passer, le Conseil municipal l'autorise à signer les conventions à intervenir.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

III - Vote des taux des trois taxes directes locales

Chaque exercice le Conseil municipal délibère sur les taux communaux des taxes directes locales : taxe d'habitation – taxe foncière sur les propriétés bâties – taxe foncière sur les propriétés non bâties qui déterminent par multiplication des bases d'imposition le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget.

La taxe professionnelle est depuis 2005 perçue par la communauté de communes du Perche-Gouet qui en fixe le taux pour l'ensemble des communes membres.

Compte tenu de la bonne situation financière de la commune, du financement satisfaisant des projets communaux de l'exercice 2008, de la volonté d'être attractif pour de nouveaux habitants, et de l'engagement de baisser progressivement les taux des taxes directes locales, M. le maire propose de suivre les propositions de la commission des finances réunie le 15 janvier dernier et d'adopter une baisse des taux de l'ordre de 2 % pour l'année 2008 qui donne les taux respectifs suivants :

| | |
|---|----------------------------|
| ▪ Taxe d'habitation | 13,14 % au lieu de 13,41 % |
| ▪ Taxe foncière sur les propriétés bâties | 22,90 % au lieu de 23,37 % |
| ▪ Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 35,49 % au lieu de 36,22 % |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter pour l'exercice 2007 les taux des trois taxes directes locales proposés par la commission des finances.

✓ Avis favorable à la majorité des voix (abstention de M. LALLET).

IV - Budget primitif 2008 de la commune

M. KIBLOFF procède à la lecture du budget primitif de l'exercice 2008, complétant son énumération comptable de précisions qui viennent étayer ses propos.

La section de fonctionnement est étudiée et votée chapitre par chapitre selon le détail suivant :

↳ Dépenses = 2.923.000 €

| | |
|---|-------------|
| ▪ Charges à caractère général | 864.400 € |
| ▪ Charges de personnel et frais assimilés | 1.108.700 € |
| ▪ Virement à la section d'investissement | 354.000 € |
| ▪ Opérations d'ordre de transferts entre sections | 134.000 € |
| ▪ Autres charges de gestion courante | 378.900 € |
| ▪ Charges financières | 83.000 € |

↳ Recettes = 2.923.000 €

| | |
|--|-------------|
| ▪ Atténuations de charges | 10.803 € |
| ▪ Opérations d'ordre de transferts entre sections | 35.000 € |
| ▪ Produits des services, du domaine et ventes diverses | 153.600 € |
| ▪ Impôts et taxes | 1.595.597 € |
| ▪ Dotations, subventions et participations | 1.020.000 € |
| ▪ Autres produits de gestion courante | 108.000 € |

✓ La section de fonctionnement, dans son ensemble, bénéficie d'un vote favorable de tous les conseillers municipaux présents, à l'exception de M. LALLET qui s'abstient sur tous les chapitres.

M. KIBLOFF détaille ensuite les dépenses et les recettes d'investissement, en précisant, pour les dépenses, que les projets 2008 ont fait l'objet d'une étude globale des besoins en commission des travaux. Le choix de retenir ou non les travaux pour une inscription au budget primitif 2008 est intervenu en fonction des subventions susceptibles d'être obtenues pour chacun et dans un souci de limiter le recours à l'emprunt.

Au chapitre des subventions M. MASSON précise que depuis cette année les dossiers D.G.E. sont limités à deux. Aussi propose-t-il de déplacer la demande de subvention pour aménagement des locaux affectés aux « restos du cœur et à la banque alimentaire » prévue initialement au titre de la D.G.E. au chapitre des aides sollicitées auprès des parlementaires locaux.

✓ La section d'investissement, dans son ensemble, bénéficie d'un vote favorable de tous les conseillers municipaux à l'exception de M. LALLET qui s'abstient sur tous les chapitres, sauf le chapitre 13 voté à l'unanimité.

L'investissement 2008 peut se résumer ainsi :

↳ Dépenses = 1.623.673 €

| | |
|---|-----------|
| ▪ Chapitre 16 - Remboursement capital des emprunts | 332.000 € |
| ▪ Chapitre 20 - Concession du logiciel mairie | 7.000 € |
| ▪ Chapitre 21 - Acquisitions véhicules et matériels | 119.673 € |
| ▪ Chapitre 21 - Travaux | 560.000 € |
| ▪ Chapitre 23 - Cœur de bourg (troisième partie) | 570.000 € |
| ▪ Régie - Eclairage public 2008 et divers | 35.000 € |

↳ Recettes = 1.623.673 €

| | |
|--|-----------|
| ▪ 021 - Virement de la section de fonctionnement | 354.000 € |
| ▪ 024 - Produits des cessions d'immobilisations | 16.000 € |
| ▪ 10222 - FC TVA | 140.000 € |
| ▪ Chapitre 13 - Subventions d'équipement | 210.673 € |
| ▪ Chapitre 16 - Emprunts | 769.000 € |
| ▪ Chapitre 28 - Amortissements des immobilisations | 134.000 € |

V - Demandes de subventions FDAiC 2008

Le Conseil général, dans sa séance du 12 novembre 2007, a arrêté la liste des projets éligibles pour 2008 au titre du FDAiC ainsi que les taux de références et les plafonds correspondants.

La date limite de transmission des demandes de subventions des communes est fixée au 24 janvier 2008.

M. le maire propose de solliciter au titre du FDAiC 2008 une subvention pour les travaux suivants retenus par la commission des finances :

| <i>Projet</i> | <i>Coût T.T.C.</i> | <i>Subvention</i> |
|--|--------------------|-------------------|
| Parcours santé et passerelle | 164.000 € | 27.424 € |
| Voirie 2008 | 150.000 € | 28.750 € |
| Parking – Abreuvoir | 216.000 € | 36.000 € |
| Local « restos du cœur et banque alimentaire » | 20.000 € | 3.300 € |
| Local sportif | 80.000 € | 13.300 € |

✓ Avis favorable à l'unanimité.

VI - Demandes de subventions D.G.E. 2008

Le règlement départemental d'attributions des subventions au titre de la D.G.E. 2008 a été arrêté.

Ont été fixées les catégories de travaux prioritaires et les fourchettes de taux applicables. Les communes ont jusqu'au 25 janvier 2008 pour présenter leurs dossiers de demandes de subventions dans le cadre défini par la commission d'élus.

M. le maire propose de solliciter une subvention au titre de la D.G.E. 2008 pour les travaux suivants retenus par la commission des finances :

| <i>Projet</i> | <i>Coût T.T.C.</i> | <i>Subvention</i> |
|------------------------------|--------------------|-------------------|
| Parcours santé et passerelle | 164.000 € | 27.424 € |
| Local sportif | 80.000 € | 13.300 € |

✓ Avis favorable à l'unanimité.

VII - Demande de subvention au titre du Fonds départemental de péréquation

Chaque année la commune réalise des travaux ou acquisitions qui, non subventionnés par ailleurs ou partiellement, sont éligibles au Fonds départemental de péréquation.

Afin de permettre le dépôt, auprès du Conseil général, des demandes de subventions au fur et à mesure de la réalisation des travaux ou acquisitions, il convient de prendre une délibération générale autorisant le maire à procéder ainsi, pour l'année 2008.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

M. MASSON précise que les plafonds (contingent maximum) ont été portés pour l'année 2008 à : 56.000 Euros, contre : 28.000 Euros auparavant.

VIII - Demande de subvention dans le cadre du contrat régional du Pays Perche

M. le maire informe le Conseil municipal que le Pays Perche (S.I.A.P.) a réalisé le bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Pays afin d'adapter le programme initial et d'affecter une partie des crédits inutilisés au profit d'opérations dont le démarrage est imminent. Ce nouveau programme a été accepté par le Conseil régional du Centre et trois projets communaux ont été retenus :

- Développement de la base de loisirs pour une subvention de 250.000 Euros
- Opération groupée de restauration des lavoirs des bords de l'Ozanne pour 60.000 Euros
- Création d'un parcours de santé pour 6.000 Euros

Chacun de ces programmes fera l'objet d'une demande de subvention spécifique lorsque les dossiers seront prêts.

C'est le cas du parcours de santé et M. le maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur la concrétisation de cette demande de subvention.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

IX - Demande de subvention dans le cadre d'une enveloppe parlementaire

M. le maire rappelle que la demande de subvention au titre de la D.G.E. 2008 pour les travaux d'aménagement d'un local pour les « restos du cœur et la banque alimentaire » est abandonnée (voir budget primitif).

Il propose de solliciter de M. Philippe VIGIER, député, une aide financière prise sur son enveloppe parlementaire, pour aider à la réalisation de ces travaux.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

X - Taux de l'I.A.T. attribuée aux agents communaux

Lors de sa séance du 3 mai 2006, le Conseil municipal avait accepté le principe du versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité aux agents communaux en fixant un maximum de prime déterminé par l'application d'un coefficient de 3 aux taux de base.

M. le maire propose de porter la limite maximale aux taux de base multipliés par 6, afin d'avoir une plus grande amplitude d'attribution, et de permettre ainsi une modulation mieux échelonnée de l'indemnité accordée à chaque agent.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

XI - Encaissement d'un chèque de remboursement d'assurance

M. le maire explique que suite au vol du véhicule Clio et sa récupération en région parisienne, une demande de remboursement a été faite dans le cadre de l'assurance flotte afin d'être dédommagé des frais de remorquage.

Le chèque de remboursement de l'assurance de : 272,10 Euros, égal à la dépense, a été reçu en mairie. M. le maire sollicite l'autorisation de l'encaisser.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

✎ Deux projets en cours d'étude sont présentés aux membres du Conseil. Ils ont fait chacun l'objet de plusieurs réunions des commissions communales concernées. Ils seront à l'ordre du jour de prochains Conseils lorsqu'ils seront suffisamment avancés pour que l'on aborde leur aspect administratif et les délibérations induites :

➤ Le lotissement des « jardins de Villoseau » en collaboration avec la société ACANTHE, aménageur, sur la zone INA de Villoseau, qui s'inscrit dans une démarche et un esprit de développement durable et de qualité environnementale souhaités par la municipalité.

M. le maire informe le Conseil municipal qu'un certain nombre de lots seront réservés à des premiers accédants dans le cadre des maisons à 100.000 Euros ou toute démarche gouvernementale similaire. Le projet global prévoit soixante trois lots en deux phases.

➤ L'implantation d'une nouvelle gendarmerie dont le maître d'œuvre et d'ouvrage a été choisi par la commission d'appel d'offres. Il s'agit du groupement AUXIFIP / SOCOGIM / SOGEA. L'architecte du projet étant M. LEGENDRE Joël.

Ce projet sera réalisé dans le cadre de la Loi LOPSI dont les modalités ont déjà été détaillées lors de précédentes réunions.

INFORMATIONS DIVERSES

✎ Communication des subventions accordées pour les enfouissements de réseaux rue Valadier, rue du Perche et rue de la Beauce dans le cadre du dossier approuvé par le Conseil municipal et déposé auprès du Syndicat départemental électrique.

✎ Communication du programme de travaux de voirie 2008 sur routes départementales qui prévoit le renouvellement de la couche de roulement sur la route départementale 921.

TOUR DE TABLE

M. RESTEGUE Gérard donne des informations sur l'avancement des travaux de requalification du parc d'activités de Villoiseau.

M. COTTEREAU Jacky rappelle que *les petits chanteurs à la croix de bois* donneront une représentation à l'église de Brou, demain mercredi 23 janvier.

M. LALLET Michel demande si les Anciens qui participaient aux repas offerts par le C.C.A.S. avaient aussi droit aux bons d'achat.

M. MASSON Philippe l'informe de ce qu'il saurait si M. COEURET Jean-Luc, représentant de la minorité, n'était pas absent aux réunions du centre communal d'action sociale depuis plusieurs années, à savoir que l'ensemble des aînés de Brou est à la fois invité au « repas des anciens » et destinataire des « bons cadeaux » de fin d'année, sauf s'ils ne souhaitent pas.

Fin de séance 21 heures 50